



Enceinte pendant un remplacement

Par **Emouna**, le **27/02/2016** à **20:53**

Bonsoir

voila je viens d'apprendre que je suis enceinte, cependant actuellement je suis en cdd depuis presque 3 mois pour un remplacement Arrêt maladie d'une dame agé de 64 ans (elle souhaite poser son préavis de départ à la retraite au mois d'avril et qui m'a dit que son départ pour la retraite serait pour le 30 juin 2016) donc elle ne reviendra pas. donc normalement je devrais signer mon CDI dès le lendemain de son départ.

cependants j'ai peur que mes employeurs, en appenant ma grossesse mettent fin à mon cdd ou me refuse le futur contrat en cdi.

dois je annoncer ma grossesse à mon employeur?
mes employeurs ont ils la possibilité de ne pas me garder apres son départ ?
quels sont mes droit par rapport à cela?

je souhaite vraiment concerver ce poste et pouvoir signer mon cdi

Par **P.M.**, le **28/02/2016** à **09:00**

Bonjour,

En tout cas, l'employeur ne peut pas rompre le CDD pour ce motif...

En revanche, il est possible que si vous n'avez pas de promesse d'embauche, l'employeur ne conclut le CDI ensuite s'il apprend votre grossesse mais vous avez le droit de ne pas lui annoncer dans la mesure du possible...